



Mémoire du CRSH présenté au Comité permanent de la science et de la recherche

Partenariats de recherche canadiens avec des entités liées à
la République populaire de Chine

Décembre 2023



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) tient à remercier le Comité de se pencher sur les partenariats de recherche canadiens avec des entités liées à la République populaire de Chine et d'attirer l'attention sur ce sujet important pour l'écosystème de recherche au pays. Notre organisme est ravi de contribuer à ces travaux.

En complément à l'information communiquée au cours de la comparution des membres de la haute direction du CRSH devant votre comité le 25 octobre 2023, le présent mémoire répond directement aux questions posées par le Comité dans sa motion du 18 septembre 2023.

ATTÉNUATION DES RISQUES ET CONTRÔLES

Quels contrôles votre institut dispose-t-il pour limiter l'exposition aux risques liés à des questions telles que l'influence, le vol de propriété intellectuelle et l'espionnage potentiel de la part des entités liées à la République populaire de Chine ?

Étant donné que les risques pour la sécurité évoluent et peuvent venir de n'importe où dans le monde, le gouvernement du Canada a adopté en matière de sécurité de la recherche une approche s'appliquant à tous les pays, laquelle prévoit plusieurs mesures destinées à contrer les diverses méthodes auxquelles peuvent avoir recours des acteurs étrangers pour s'appropriier les données et les travaux de recherche canadiens. Les organismes subventionnaires fédéraux - c'est-à-dire le CRSNG, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) - reconnaissent que la science et la recherche canadiennes de calibre mondial sont rendues possibles grâce aux travaux menés en collaboration avec des chercheuses et chercheurs et des établissements de recherche canadiens et étrangers et en partenariat avec des organismes des secteurs public, privé et sans but lucratif.

Le gouvernement du Canada continue d'appuyer la sécurité et une internationalisation responsable de la recherche en participant à des dialogues multinationaux continus, par exemple dans le cadre du Groupe des cinq, et en adoptant une approche qui s'inspire des pratiques exemplaires internationales, notamment les Valeurs communes et principes du G7 en matière de sécurité et d'intégrité de la recherche. À l'heure actuelle, le Canada copréside le Groupe de travail du G7 sur la sécurité et l'intégrité de l'écosystème de recherche mondial, tandis que le CRSNG préside le Global Research Council.

Les organismes subventionnaires fédéraux ont mis en place plusieurs initiatives afin de maintenir, dans le domaine de la recherche et de la découverte, une approche qui repose sur la collaboration et l'ouverture, tout en protégeant les intérêts du Canada au chapitre de la sécurité nationale. Ces mesures comprennent des exigences énoncées dans des politiques adoptées par le gouvernement fédéral pour protéger les partenariats de recherche contre l'ingérence étrangère, l'espionnage, le vol de propriété intellectuelle et le transfert de connaissances non autorisé. Les [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) ont été mises en œuvre à titre pilote dans le cadre du programme de subventions Alliance du CRSNG dès leur publication en juillet 2021. Selon ces lignes directrices, les candidates et candidats qui demandent du financement fédéral pour établir un partenariat de recherche prévoyant la participation d'au moins un organisme du secteur privé doivent remplir un [Formulaire d'évaluation des risques](#), lequel fera partie intégrante de leur demande. Ce formulaire les oblige à prendre en considération tout risque associé à la nature de leurs travaux de recherche et aux organisations partenaires du secteur privé proposés. Les candidates et candidats doivent également élaborer un plan d'atténuation des risques adapté au projet de recherche et proportionnel aux risques

cernés, tout en tenant compte des principes de la science ouverte. Conformément aux principes des Lignes directrices, les mesures d'atténuation des risques ne doivent jamais entraîner la discrimination ou le profilage d'un groupe ou d'un membre du milieu de la recherche.

Les risques cernés et le plan d'atténuation des risques sont soumis à un rigoureux [processus d'examen de l'évaluation des risques](#). Si la demande est retenue, la mise en œuvre du plan d'atténuation constitue une condition de financement pour la durée du projet. Conformément aux paramètres des Lignes directrices, aucun financement ne sera accordé dans les cas où Sécurité publique Canada informe l'organisme subventionnaire que le projet proposé présente un risque élevé pour la sécurité nationale ou dans ceux où il est impossible d'atténuer les risques de façon appropriée. En 2023, au terme de la phase pilote, la mise en œuvre des Lignes directrices sera élargie au programme du Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques. Ce programme est administré conjointement par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), dont les bureaux se trouvent dans les locaux du CRSH.

Deux initiatives lancées à la faveur de nouveaux investissements annoncés dans le budget de 2022 appuient le renforcement de la capacité des établissements postsecondaires à cerner et à atténuer les risques pour la sécurité de la recherche. La première, à savoir la création d'un volet consacré à la sécurité de la recherche dans le cadre du Fonds de soutien à la recherche, est gérée par le SPIIE au nom des trois organismes subventionnaires. Ces investissements rejoignent les objectifs du Fonds de soutien à la recherche, c'est-à-dire aider les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens à faire en sorte que les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral soient menés dans des installations de calibre international dotées du meilleur équipement qui soit et bénéficiant du meilleur soutien administratif possible. Un premier appel de demandes a été lancé en décembre 2022, et des fonds sont actuellement attribués à 49 universités de toutes les régions du pays. Dans le cadre de la deuxième initiative, soit le lancement du Centre de sécurité de la recherche à Sécurité publique Canada, six conseillers régionaux en sécurité de la recherche fournissent des orientations et des conseils directement aux établissements de recherche postsecondaires dans l'ensemble du pays.

Les chercheuses et chercheurs qui reçoivent des fonds fédéraux peuvent aussi trouver dans le portail [Protégez votre recherche](#) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) des pratiques exemplaires et des outils qui les aideront à protéger leur recherche. Les organismes subventionnaires contribuent en continu au contenu de ce portail, qui constitue la principale ressource publique offerte par le gouvernement du Canada pour attirer l'attention sur la sécurité de la recherche. Le portail propose trois cours en ligne gratuits, des fiches d'information régionales sur la protection de la recherche, deux outils du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) - une séance d'information sur les menaces et une liste de contrôle pour protéger la recherche -, d'autres ressources destinées à sensibiliser et à renseigner les membres du milieu de la recherche, notamment en leur communiquant de l'information sur les pratiques exemplaires et des conseils sur la façon de cerner et d'atténuer les risques pour la sécurité nationale en recherche et en science, ainsi qu'un contenu international.

Dans sa [déclaration du 14 février 2023 sur la protection de la recherche](#), le gouvernement du Canada a demandé que les organismes subventionnaires et la Fondation canadienne pour l'innovation adoptent, en ce qui concerne la sécurité de la recherche, une approche plus rigoureuse selon laquelle une demande de subvention de recherche dans un domaine sensible sera refusée si l'un des chercheurs travaillant sur le projet est affilié à une université, un institut de recherche ou un laboratoire

rattaché à une organisation militaire ou à un organisme de défense nationale ou de sécurité d'État d'un acteur étatique étranger qui représente un risque pour la sécurité nationale du Canada. Dans la foulée de l'annonce du cadre de mise en œuvre de cette nouvelle politique, les organismes subventionnaires fédéraux et la FCI publieront, à l'intention du milieu de la recherche, des orientations mises à jour, entre autres les procédures et formulaires connexes qui seront mis en œuvre pour les besoins de cette approche plus rigoureuse en matière de sécurité de la recherche.

Quand ces contrôles ont-ils été mis en œuvre?

Le 14 septembre 2020, le gouvernement a publié un [énoncé de politique sur la sécurité de la recherche](#) demandant à tous les organismes de faire preuve de vigilance face aux menaces pour la sécurité et il a mis en ligne le portail [Protégez votre recherche](#).

Comme nous l'avons déjà mentionné, les Lignes directrices ont été lancées à titre pilote le 12 juillet 2021 et s'appliquaient aux demandes de subvention Alliance du CRSNG proposant la participation d'au moins une organisation partenaire du secteur privé. Elles ont été révisées au terme de cette phase, plus précisément en mars 2023. La mise en œuvre de ces lignes directrices est actuellement élargie à d'autres occasions de financement de partenariats de recherche offertes par les trois organismes subventionnaires, plus précisément depuis le 1^{er} mars 2023 pour le programme du Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques.

Le gouvernement publiera bientôt une nouvelle politique faisant suite à la [déclaration du 14 février 2023 sur la protection de la recherche](#). Les organismes subventionnaires et la FCI publieront, à l'intention du milieu de la recherche, des orientations mises à jour, entre autres les procédures et formulaires connexes qui seront mis en œuvre pour les besoins de cette approche plus rigoureuse en matière de sécurité de la recherche. Ces nouvelles mesures entreront en vigueur au début de 2024.

Est-ce que l'efficacité de ces contrôles est régulièrement auditée?

En collaboration avec les ministères et organismes chargés de la sécurité nationale, les organismes subventionnaires fédéraux procèdent chaque année à la validation de demandes choisies aléatoirement parmi celles qui ont donné lieu à un financement et auxquelles s'appliquent les Lignes directrices. Ce mécanisme de validation assure un étalonnage continu des processus que les organismes subventionnaires utilisent pour déterminer si une demande requiert une évaluation des risques pour la sécurité nationale.

Pour vérifier l'efficacité des Lignes directrices, le gouvernement du Canada a élaboré une stratégie de mesure du rendement qui permet de faire le suivi et l'évaluation des résultats et des effets découlant de leur mise en œuvre. Cette évaluation annuelle repose sur différents résultats, soit les renseignements stockés dans les bases de données internes des organismes subventionnaires et de Sécurité publique Canada ainsi que les conclusions du sondage annuel d'ISDE sur la sécurité de la recherche. Cette stratégie de mesure du rendement vise à assurer le suivi de plusieurs objectifs, entre autres :

- l'offre d'information et d'outils qui contribuent à protéger la recherche;
- une amélioration de la sensibilisation, au sein des établissements postsecondaires, à la sécurité de la recherche et aux risques pour la sécurité;
- la détermination des risques associés aux partenariats de recherche et des mesures d'atténuation connexes;
- l'application systématique d'une diligence raisonnable proportionnelle aux risques pour éviter les conséquences involontaires.

Par souci de transparence envers le milieu de la recherche, les conclusions et les effets des Lignes directrices seront présentés chaque année dans un rapport. Cette publication comprendra de l'information sur les résultats de leur mise en œuvre et attirera l'attention sur d'autres initiatives qui sont en cours pour protéger la science, la recherche et les données canadiennes.

FINANCEMENT

Le cas échéant, quel pourcentage du budget de fonctionnement de votre établissement dépend du financement d'entités liées à la République populaire de Chine?

Aucune partie du budget de fonctionnement du CRSH ne dépend du financement d'entités liées à la République populaire de Chine.

Le cas échéant, quel pourcentage des subventions et contributions de votre établissement est actuellement soutenu par un financement de contrepartie provenant d'entités liées à la République populaire de Chine?

Nos données montrent que 0,2 % des subventions actives des programmes administrés par le CRSH, y compris le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements situés au sein du CRSH, sont financées en partie par des organisations basées en République populaire de Chine. Cela se traduit par 21 subventions partiellement financées par des organisations basées en Chine sur 8 258 subventions actives.

POSSIBILITÉS DE SOUTIEN

Comment le gouvernement pourrait-il mieux aider votre institution à limiter l'exposition aux risques sur des questions telles que l'influence, le vol de propriété intellectuelle et l'espionnage potentiel de la part d'entités liées à la République populaire de Chine?

Le gouvernement fédéral et les autres parties prenantes aux activités de recherche se partagent la responsabilité de préserver l'intégrité de l'écosystème de la recherche et de le protéger des activités qui minent les principes fondamentaux d'ouverture, de transparence, de mérite et de réciprocité à la base même de l'écosystème de la recherche au Canada. C'est pourquoi le CRSH est résolu à améliorer constamment son train de mesures de sécurité de la recherche pour mieux protéger la recherche canadienne, en étroite collaboration avec le CRSNG, les IRSC et la FCI ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Il poursuit sa collaboration avec d'autres institutions fédérales pour assurer une communication claire et rapide de l'information et la disponibilité de la formation de certains membres du personnel, des capitaux et des ressources humaines qui sont nécessaires pour respecter ses engagements et limiter l'exposition aux risques.

En plus de respecter ses engagements en faveur de la science ouverte, de la collaboration internationale ainsi que de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, le CRSH continue d'appuyer le milieu de la recherche et de collaborer avec ses membres pour protéger la recherche canadienne. Ensemble, nous pouvons mettre en place au pays un système de recherche et d'innovation robuste et concurrentiel à l'échelle mondiale, afin que les fruits de la recherche et développement canadienne puissent être récoltés par celles et ceux qui l'effectuent et au bénéfice de la population canadienne.

PROFIL ORGANISATIONNEL

Le CRSH encourage et appuie la formation en recherche et la recherche dans le domaine des sciences humaines. Grâce à ses subventions et à ses bourses d'études et de recherche, le CRSH aide les chercheurs canadiens à: former la prochaine génération de penseurs et d'acteurs talentueux et créatifs; améliorer la compréhension et approfondir les connaissances sur l'être humain, les cultures et les sociétés; travailler avec des partenaires de tous les secteurs afin de favoriser les innovations qui permettront de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Le CRSH supervise la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes interorganismes, notamment le [Programme des chaires de recherche du Canada](#), le [Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada](#) et le [Fonds Nouvelles frontières en recherche](#), qui soutient la recherche internationale, interdisciplinaire, innovatrice et à haut risque.

Le CRSH héberge également le secrétariat du [Comité de coordination de la recherche au Canada \(CCRC\)](#) et il travaille en étroite collaboration avec les autres membres du CCRC pour faire progresser la collaboration dans l'ensemble du système de financement de la recherche au Canada.